



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Citoyenneté de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la vie démocratique
Section manifestations sportives et activités réglementées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de l'Isère informe le public qu'il sera procédé le 3 février 2021 (clôture de l'enquête à 17h00), sur le territoire de la commune de Villard de Lans, à une enquête publique préalable au transfert géographique du Casino de Villard de Lans.

Monsieur Robert Pasquier a été désigné commissaire enquêteur par le préfet de l'Isère.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées en mairie de Villard de Lans du 22 janvier 2021 au 2 février 2021 afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A l'expiration de ce délai, M Robert Pasquier commissaire enquêteur recevra le 3 février 2021 aux horaires d'ouvertures de la mairie de Villard de Lans les observations des habitants et de tous intéressés et consignera leurs observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Villard de Lans, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

**A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Projet de transfert géographique du Casino de Villard de Lans
62 place Pierre-Chabert
38250 Villard de Lans**

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : info@villard-de-lans.fr

L'avis au public sera publié avec l'arrêté d'ouverture et le dossier d'enquête sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse <http://www.isere.gouv.fr>, ainsi que sur le site internet de la mairie de Villard de Lans. à l'adresse <http://www.villard-de-lans.fr>

Pour information, les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Villard de Lans sont du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. .

A l'issue de l'enquête, le rapport, et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villard de Lans, ainsi qu'en préfecture de l'Isère, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).